

Page : 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.02.2018 Numéro de version 4 Révision: 10.02.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit: Signum opaque F
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel aide pour la production de prothèses dentaires
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Kulzer GmbH

Leipziger Straße 2, 63450 Hanau (Germany)

Tel.: +49 (0)800 4372522

- Service chargé des renseignements: E-Mail: msds @kulzer-dental.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Emergency CONTACT (24-Hour-Number): +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoguer une allergie cutanée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté sélon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid Bisphenol A Diglycidylether Diacrylate (BADGE-DA) diméthacrylate de triéthylèneglycol acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol diphenyl(2,4,6- trimethylbenzoyl)phosphine oxide
- Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers -

(suite page 2)



Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2018 Numéro de version 4 Révision: 10.02.2018

Nom du produit: Signum opaque F

(suite de la page 1)

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Préparation aux méthacrylates

Description . 1 Toparation dax		
· Composants contribuant aux	dangers:	
CAS: 28961-43-5	propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	10-25%
CAS: 55818-57-0 EINECS: 225-144-3 Reg.nr.: 01-2119490020-53-0001	Bisphenol A Diglycidylether Diacrylate (BADGE-DA) Skin Sens. 1, H317	10-25%
CAS: 109-16-0 EINECS: 203-652-6 Reg.nr.: 01-2119969287-21-0000	diméthacrylate de triéthylèneglycol Skin Sens. 1B, H317	5-10%
CAS: 27813-02-1 EINECS: 248-666-3	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	5-10%
CAS: 10373-78-1 EINECS: 233-814-1	dl-bornane-2,3-dione Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0-5%
CAS: 75980-60-8 EINECS: 278-355-8 Reg.nr.: 01-2119972295-29	diphenyl(2,4,6- trimethylbenzoyl)phosphine oxide Repr. 2, H361f; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317	< 1%

[·] Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
 - · après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
 - · après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

(suite page 3)



Page : 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.02.2018 Numéro de version 4 Révision: 10.02.2018

Nom du produit: Signum opaque F

(suite de la page 2)

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
 - Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
 - · Autres indications -

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, tissues pour des quantités petites)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Tenir les emballages hermétiquement fermés

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Aucune exigence particulière.

- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Stockage frais (pas au-dessus de 25° C)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
 - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

	1 1	
· D	NEL	
4687-94-9	(1-methylethylidene)bis[4,	,1-phenyleneoxy(2-hydroxy-3,1-propanediyl)]diacrylate
Dermique	worker industr., l.te., syst.	17,5 mg/Kg/d (nd)
Inhalatoire	worker industr., I.te., syst.	122,5 mg/m3 (nd)
55818-57-0	Bisphenol A Diglycidylet	ther Diacrylate (BADGE-DA)
Dermique	worker industr., l.te., syst.	17,5 mg/Kg/d (nd)
Inhalatoire	worker industr., l.te., syst.	122,5 mg/m3 (nd)

(suite page 4)



Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.02.2018 Numéro de version 4 Révision: 10.02.2018

Nom du produit: Signum opaque F

	(suite de la page
	acrylate de triéthylèneglycol
•	r industr., l.te., syst. 13,9 mg/Kg/d (nd)
	r industr., I.te., syst. 48,5 mg/m3 (nd)
13463-67-7 diox	
	r industr., l.te., local 10 mg/m3 (human)
worke	r profess., l.te., local 10 mg/m3 (human)
· PNEC	
4687-94-9 (1-me	hylethylidene)bis[4,1-phenyleneoxy(2-hydroxy-3,1-propanediyl)]diacrylate
freshwater	0,1 mg/l (nd)
marine water	0,01 mg/l (nd)
interm. wat. relea	se 1,0 mg/l (nd)
STP	10 mg/l (nd)
sedim., dw, fre.w.	at. 35,8 mg/Kg (nd)
soil,dw	71 mg/Kg (nd)
55818-57-0 Bisp	henol A Diglycidylether Diacrylate (BADGE-DA)
freshwater	0,1 mg/l (nd)
marine water	0,01 mg/l (nd)
interm. wat. relea	se 1,0 mg/l (nd)
STP	10 mg/l (nd)
sedim., dw, fre.w.	at. 35,8 mg/Kg (nd)
soil,dw	71 mg/Kg (nd)
109-16-0 diméth	acrylate de triéthylèneglycol
marine water	0,0164 mg/l (nd)
sedim., dw, fre.w	at. 1,85 mg/Kg (nd)
sedim., dw, mar.	vat. 0,185 mg/Kg (nd)
soil,dw	0,274 mg/Kg (nd)
13463-67-7 diox	de de titane
freshwater	0,127 mg/l (nd)
marine water	1 mg/l (nd)
sedim., dw, fre.w	at. 1000 mg/Kg (nd)
sedim., dw, mar.	vat. 100 mg/Kg (nd)
soil,dw	100 mg/Kg (nd)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition Equipement de protection individuel :

. Mesures générales de protection et d'hygiène :

Eviter tout contact avec les yeux Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

Pas nécessaire en cas de ventilation suffisante; autrement utilisilisation de protection respiratoire (filtre A).

(suite page 5)



Page : 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.02.2018 Numéro de version 4 Révision: 10.02.2018

Nom du produit: Signum opaque F

(suite de la page 4)

· Protection des mains :

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Si le contact avec la peau ne peut pas être empêché, des gants de protection sont recommandé pour éviter une sensibilisation possible.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. recommandée

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc Caoutchouc nitrile

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandèes.
Protection du corps : Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physi Indications générales.	ques et chimiques essentielles
· Aspect:	
· Forme :	pâteux
· Couleur :	selon désignation produit
· Odeur :	genre ester
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Modification d'état	
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition :	100 °C
· Point d'éclair :	101 ℃
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-imflammabilitité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosivité :	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	40 mbar
· Densité à 20 °C:	1.360 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

(suite page 6)



Page : 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.02.2018 Numéro de version 4 Révision: 10.02.2018

Nom du produit: Signum opaque F

(suite de la page 5) · Vitesse d'évaporation. Non déterminé. · Solubilité dans/miscibilité avec · l'eau : non ou peu miscible · Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé. · Viscosité : · dynamique : Non déterminé. · cinématique : Non déterminé. · Teneur en solvants : · VOC EU g/I · Teneur en substances solides : 26.8 % · 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
 - Conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: néant
 - Indications complémentaires :

Possibilité de polymérisation générant du chaleur en cas de stockage trop longue et/ou au température élevé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles. les critères de classification ne sont pas remplis

Compte ten	u aes aoni	nees disponibles, les criteres de classification ne sont pas remplis.
· Valeurs	LD/LC50	déterminantes pour la classification :
4687-94-9 (1-n	nethylethy	vlidene)bis[4,1-phenyleneoxy(2-hydroxy-3,1-propanediyl)]diacrylate
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rabbit)
55818-57-0 Bi	sphenol A	Diglycidylether Diacrylate (BADGE-DA)
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rabbit)
Sensibilisation	Sensib.	(human)
		sensib. (mouse) (LLNA)
109-16-0 dimé	thacrylate	e de triéthylèneglycol
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (mouse)
27813-02-1 ac	ide métha	crylique, monoester avec propane-1,2-diol
Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rab)
		(suite page 7



Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2018 Numéro de version 4 Révision: 10.02.2018

Nom du produit: Signum opaque F

		(suite de la page 6)
13463-67-7 did	oxyde de t	itane
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 425)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 6,8 mg/l (rat)
75980-60-8 dip	henyl(2,4	,6- trimethylbenzoyl)phosphine oxide
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
 - · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatiq	ue:
55818-57-0 Bispher	nol A Diglycidylether Diacrylate (BADGE-DA)
EC50/72h	> 110 mg/l (algae) (OECD 201)
LC50/96h	> 79 mg/l (fish) (OECD 203)
109-16-0 diméthacr	ylate de triéthylèneglycol
EC50/72h	> 100 mg/l (algae)
27813-02-1 acide m	éthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
EC50/72h	>97,2 mg/l (algae)
EC50/48h	380 mg/l (daphnia)
13463-67-7 dioxyde	de titane
EC50/72h (statique)	16 mg/l (algae) (EPA-600-9/78-018)
EC50/48h (statique)	> 100 mg/l (daphnia) (OECD 202)
LC50/96h (statique)	> 100 mg/l (fish) (OECD 203)
75980-60-8 dipheny	l(2,4,6- trimethylbenzoyl)phosphine oxide
EC50/48h	10 100 mg/l (algae)
	10 - 100 mg/l (daphnia)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)



Page : 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.02.2018 Numéro de version 4 Révision: 10.02.2018

Nom du produit: Signum opaque F

(suite de la page 7)

- · Autres indications écologiques :
 - · Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - · **PBT:** Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
 - · Recommandation :

recueil IBC

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Catalogue européen des déchets
- 18 01 06 produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
 - · Emballages non nettovés :
 - Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

néant	
sport de l'ONU néant	
ransport	
néant	
néant	
nt: Non	
rendre par Non applicable.	
	sport de l'ONU néant ransport néant néant néant Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· Indications complémentaires de transport : -

· "Règlement type" de l'ONU:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Non applicable.

néant

(suite page 9)



Page : 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.02.2018 Numéro de version 4 Révision: 10.02.2018

Nom du produit: Signum opaque F

(suite de la page 8)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

PB1: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT S 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente